

Cheseaux, le 29 octobre 2018

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 30/2018

<p>Demande de crédit pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la Route de Morrens jusqu'au Chemin de la Rochette</p>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

Le tronçon de trottoir concerné est situé le long de la Route de Morrens. Il s'agit d'une route communale sans issue qui mène à plusieurs quartiers d'habitation.

Ce tronçon de route comporte un trottoir et des places de parc latérales côté nord de la route. Toutefois, plusieurs quartiers habités se trouvent également au sud, ce qui implique pour ces usagers qu'ils doivent traverser la chaussée plusieurs fois, au cours de leur parcours.

L'objectif est de permettre aux piétons, notamment les enfants, de rejoindre le site scolaire, la gare, ou le centre du village en sécurisant au maximum le cheminement et en utilisant les infrastructures existantes.

2 – Travaux proposés

Le projet prévoit la construction d'un cheminement piétonnier (trottoir) d'une largeur de 1.60 mètres, sur une distance d'environ 60 mètres, ainsi que le marquage d'une bande piétonne d'une largeur de 1,25 mètres sur une longueur d'environ 80 mètres.

Un couvert à containers existant, situé sur le tracé prévu devra être démoli, ce qui permettra d'améliorer la visibilité à la sortie d'un chemin privé. Cette place containers sera reconstruite en retrait du futur trottoir. Il n'est pas prévu d'emprise sur le domaine privé dans le cadre des travaux.

L'éclairage public ne sera pas touché.

3 – Procédure

Une séance sur place a été organisée le 7 décembre 2017, avec M. Brun, inspecteur de la signalisation, et les représentants de la commune. Lors de cette séance, le principe de réalisation proposé a été accepté.

Les petites modifications demandées par le Service des routes ont été intégrées au projet, dont la version finale a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 7 septembre au 8 octobre 2018. Il s'agira notamment de mettre en priorité de droite le carrefour Rte de Morrens/ Ch .de Champ-Pamont.

Cette mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition ou observation.

4 - Coût des travaux (basés sur un devis estimatif)

- Travaux de Génie-civil	Fr. 50'000.--
- Emplacement pour containers	Fr. 9'000.--
- Marquage	Fr. 5'000.--
- Honoraires pour études, enquête, appel d'offre et exécution	Fr. 18'000.--
- Divers et imprévus	<u>Fr. 4'000.--</u>
Montant total TTC	Fr. 86'000.--

5 - Conclusion

La Municipalité estime qu'il est nécessaire de réaliser rapidement ces aménagements, afin d'améliorer la sécurité des piétons qui cheminent depuis la partie supérieure de la route de Morrens en direction du centre.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 86'000.--** pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la Route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 30/2018 du 29 octobre 2018
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 86'000.--** pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la Route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 octobre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan d'illustration